Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20261109-2026110911-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026
A L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 11

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 3 novembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 20 h 00.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*La Forêt-Fouesnant*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Anne BOURBIGOT Elisabeth VAN HORNE Mathieu CHUTO Steven BEGOS	Morgane GUENNOU Philippe GOMEZ	Bruno MERRIEN Cécile TABARLY Laure CARAMARO Roger LE GOFF Christine JAN Alain GOSSET Cindy BACCON Jean-Michel PIGUEL LOZAC'H Catherine LE FLOCH	Pierre-Yves GUILLERMOU Béatrice NEDELEC Adrien de TONQUEDEC	Marie-Françoise COSQUERIC Patrick PERES Robert LE NAY	David DEL NERO Corinne MARTIN Mona CASELLINO	René ROCUET Céline SIMONOU Serge SINOU Michel GUEGUEN
Absents excusés						
Stéphane MOREL (procuration à Anne BOURBIGOT)	Arnaud GUYADER (procuration à Morgane GUENNOU)	Laurent LE CAIN (procuration à Laure CARAMARO) Vincent ESNAULT	Séverine COSQUERIC (procuration à Pierre-Yves GUILLERMOU)	David RIVIERE (procuration à Marie-Françoise COSQUERIC) Marie LATTANZIO (procuration à Patrick PERES)	Laurent FRANCHETEAU (procuration à David DEL NERO)	Anne LAVILLONNIERE (procuration à Céline SIMONOU)
Nombre de conseillers présents			**28**	**Nombre de conseillers votants**		**36**

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) bénéfice d'espaces naturels terrestres et maritimes de qualité et est notamment marqué par un littoral attractif et sensible ayant des activités touristiques, conchylicoles et de pêche à pied de loisirs.

La préservation de la qualité de son environnement et notamment de l'eau est essentielle.

La CCPF a engagé une étude diagnostic et un schéma directeur d'assainissement des eaux usées afin de répondre aux obligations réglementaires et aux enjeux de protection de ces milieux aquatiques.

Le schéma directeur constitue un outil de planification essentiel pour se mettre en conformité réglementaire, protéger les milieux récepteurs et son environnement et maîtriser la gestion de son patrimoine.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20261109-2026110911-DE

Ce schéma s'appuie sur un diagnostic approfondi des trois systèmes d'assainissement du territoire (Kerambechennec à Bénodet, Penfalud à Fouesnant et Moulin du Pont à Pleuven).

Le diagnostic a identifié des dysfonctionnements concernant les eaux parasites, l'intrusions d'eau de mer, le déversement par temps de pluie, la problématique de l'hydrogène sulfuré (H_2S) et la non-conformité de branchements.

Le schéma directeur d'assainissement est un outil stratégique indispensable pour prioriser les actions et planifier les travaux.

Cette étude a permis d'établir un programme de travaux prévisionnel, d'un montant total de 31 916 000 € HT, hiérarchisé selon des priorités visant à améliorer les impacts sur l'environnement. Une note de synthèse est jointe à la présente délibération.

Considérant que ce document s'inscrit dans une démarche transparente et partenariale avec les services de l'État, l'agence de l'eau Loire Bretagne, le département du Finistère et les partenaires institutionnels ;

Considérant que ce document servira comme base pour la programmation des travaux d'investissement à venir pour les 10 ans ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- ➔ d'approuver le schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais ;
- ➔ d'adopter le programme de travaux tel que défini dans le schéma directeur ;
- ➔ d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, ou son représentant, à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre du schéma directeur, solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Département du Finistère, de la Région Bretagne et de l'État, et tout autre financeur.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF

COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kerourgué CS31046 - 29170 FOUESNANT

Président